

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **103 (1967)**

Heft 11

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

396

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

Le clown

Dessin d'enfant





Appareil d'alimentation universel

La maison Siemens vous offre sa grande expérience dans la fabrication d'appareils d'alimentation universels modernes, avec transformateurs réglables et redresseurs au sélénium. Ils conviennent particulièrement bien à l'enseignement pratique en physique et en chimie.

Notre type normalisé est approuvé par l'ASE et recommandé par la Commission d'appareils de l'Association suisse du corps enseignant pour les écoles primaires, secondaires et supérieures.

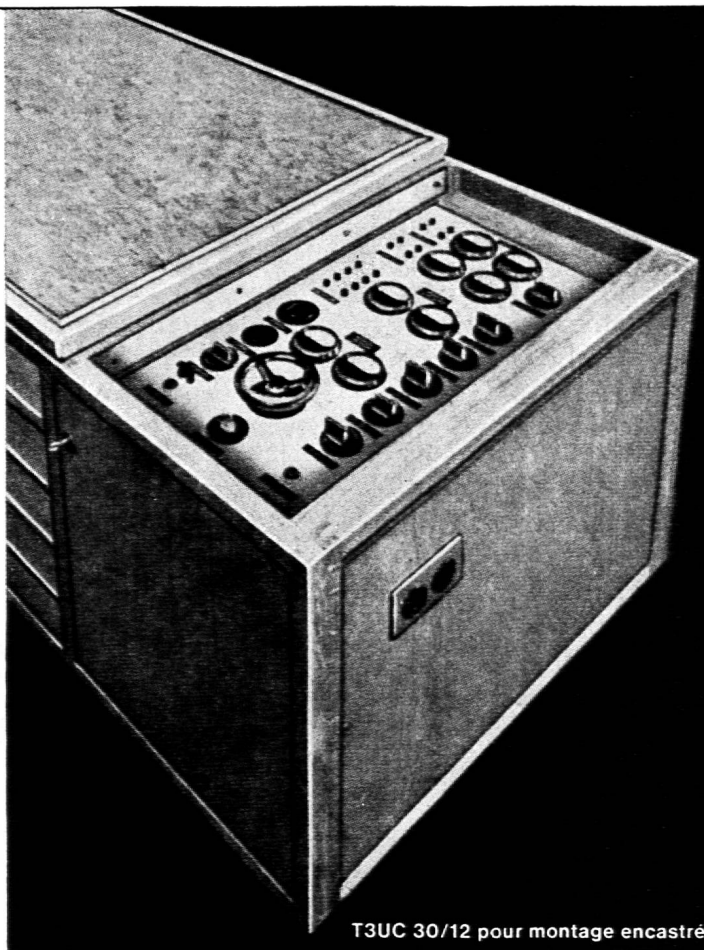
Des appareils en exécution transportable, mobile ou fixe sont livrables immédiatement du stock.

Sur demande, nous vous établirons volontiers une offre accompagnée d'une liste de références et de prospectus.

Nos spécialistes restent toujours à votre disposition.

S.A. DES PRODUITS
ELECTROTECHNIQUES SIEMENS
Lausanne, chemin de Mornex 1
Tél. 021 22 06 75

53



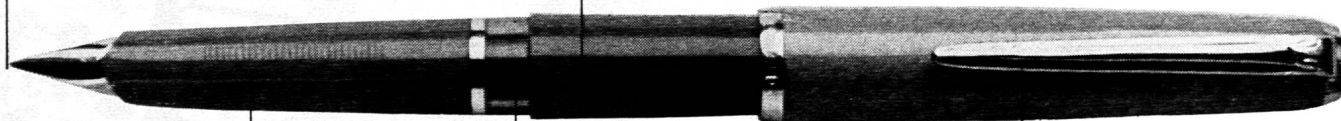
T3UC 30/12 pour montage encastré

pourquoi le nouveau Pelikano a-t-il un tel succès?

Grâce à sa grande plume souple, il permet à l'élève d'écrire agréablement décontracté. Facilement interchangeable, avec pointes adaptées à tous les degrés, cette plume fait du Pelikano le stylo de la scolarité entière.

Le remplissage à cartouches est la solution idéale pour l'élève. Cahiers, pupitres et vêtements ne sont plus jamais tachés. La leçon n'est pas troublée par la manipulation d'encriers.

Une cartouche suffit pour remplir tout un cahier. Les emballages pour écoles sont très avantageux.



Le Pelikano ne crache pas car il est muni du régulateur d'encre «thermic».

Des rainures adaptées aux doigts facilitent la position correcte de la main.

Un hublot permet de contrôler le niveau de l'encre.

Grâce à la boîte de réparations, le maître remplace facilement, à peu de frais, les pièces détériorées.

Le capuchon, robuste et moderne, est parfaitement étanche. La plume trace donc toujours au premier appel

le *nouveau* Pelikano

comité central

14e Semaine pédagogique internationale à Villars-les-Moines, 16-22 juillet 1967

M. Georges Panchaud, professeur à l'Université de Lausanne, a bien voulu accepter d'assumer la direction de la 14e Semaine pédagogique internationale. Ceux qui ont vécu, en 1964, les journées inoubliables consacrées aux rapports de l'éducation avec la psychologie, la sociologie et la technique, savent ce qu'on peut retirer de tels contacts. Le thème général sera, cette année, *De l'école à la société; importance de l'éducation aux relations humaines*.

Il a été prévu de faire appel à des personnalités du monde politique, de l'économie et de la recherche pédagogique. La classe n'est plus uniquement le lieu où l'on distribue la connaissance, c'est une communauté au sein de laquelle l'enfant prend conscience de l'importance des relations humaines; plusieurs pédagogues ont fait des expériences décisives dans ce domaine, en particulier M. Arthur Bill, directeur du Village Pestalozzi. La classe comme groupe social, la psychosociologie au service de l'éducation, la dynamique des groupes, autant de problèmes qui, en face d'un monde qui se « socialise » à un rythme accéléré ne peuvent laisser indifférents les enseignants. Ces problèmes seront introduits par des personnalités de Suisse et de l'étranger, et nous ne doutons pas que l'antique et pittoresque château, mis à notre disposition par les autorités bernoises, devienne le lieu de discussions d'un incontestable intérêt sur des problèmes d'une brûlante actualité.

Cours de chefs d'excursions de Figino (Tessin) 3-8 avril 1967

Dernier moment pour s'inscrire pour cette semaine d'information et de découverte du Tessin. Inscriptions et renseignements au secrétariat central des A.J., case postale 747, 8022 Zurich, tél. (051) 32 84 67.

A. P.

Musique et ménage

A jeune fille disposée à aider au ménage, famille de Mitlödi (Glaris), offre leçons de piano, violon, flûte, ou guitare, etc., à son choix! Offres à A. Pulfer, 1802 Corseaux.

Echange d'appartement avec l'Angleterre

Trois semaines en août, dans maison neuve, 3 chambres à coucher, à Stratford-upon-Avon. Offres à A. Pulfer, 1802 Corseaux.

Service de placement Vacances de printemps

M. Albrecht, conseiller d'Etat, Buochs (Nidwald), désire placer sa fille dans une gentille famille romande, pendant les vacances de printemps. Evt échange. Renseignements auprès de André Pulfer, 1802 Corseaux.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le jeudi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Maurice Besençon, 1833 Les Avants / Montreux.

Un éditorial inopportun

Le Comité central de la SPV a été très surpris de voir soulever dans la partie de l'« Educateur » réservée à la **pédagogie générale** un problème **d'ordre corporatif** strictement vaudois.

Le CC comprend que notre collègue J.-P. Rochat se trouve, en **tant que directeur d'école**, placé devant de grosses difficultés dues aux départs répétés de maîtres spéciaux vers les collèges secondaires.

Il pense cependant que J.-P. Rochat n'a pas en main **tous les éléments** pour juger de façon objective de ce problème.

Etant donné que notre profession n'offre **aucune possibilité de promotion** en cours de carrière, il est naturel que beaucoup de nos collègues préparent un brevet pour l'enseignement des travaux manuels ou de la gymnastique.

Or les collègues ainsi breveté constituent **le seul réservoir** de maîtres spéciaux aussi bien primaires que secondaires.

Le CC admet le fait que la différence de traitement entre le maître spécial primaire et le maître spécial

secondaire est actuellement considérable mais, étant donné la procédure de reclassification en cours, toute mesure qui pour diminuer cette différence de traitement empêcherait les maîtres primaires de progresser lui paraît fautive.

Enfin notre collègue Rochat, qui a œuvré au sein de la Commission extra-parlementaire pour l'étude d'une nouvelle structure de l'Ecole vaudoise (Commission des 40), a fait l'expérience du **compromis**. Il comprendra sans doute que la SPV ait dû faire à son tour cette même expérience dans ses négociations avec les maîtres secondaires.

Le CC SPV.

Des causes d'une hémorragie

Le passage des maîtres primaires à l'enseignement secondaire est un phénomène de plus en plus fréquent. Il a alarmé notre collègue J.-P. Rochat, qui, dans un article paru dans le numéro 8 de l'« Educateur » sous le titre « L'Evaporation pédagogique », étudiait cette question.

Le problème est suffisamment important pour que nous y revenions.

Une rapide analyse nous montre que les causes de l'accélération du passage des enseignants primaires aux collèges peuvent se répartir dans 5 catégories.

1. La pénurie.
2. La difficulté de la tâche.
3. Les avantages financiers.
4. La considération dont jouit le maître.
5. L'étendue des responsabilités.

Il n'est pas nécessaire de s'étendre longuement sur les trois premiers points.

C'est la **pénurie**, que l'enseignement secondaire connaît comme l'enseignement primaire, qui a permis la nomination de beaucoup de nos collègues dans les collèges. Il est facile de comprendre que le maître voie, dans le passage à l'enseignement secondaire, **un peu de facilité** apportée à sa tâche. Il y trouvera en effet une sélection d'élèves au tempérament vif, à l'intelligence éveillée, à la compréhension rapide.

J.-P. Rochat a analysé **le problème financier**, ici, les comparaisons sont extrêmement difficiles à établir ; compléments de salaires communaux, leçons données par des maîtres spéciaux, autres éléments encore créent des situations d'une très grande diversité.

Ce qui n'a pas été dit c'est qu'une **promotion morale** accompagne une nomination au collège. En effet, alors que le maître primaire a souvent été considéré comme une sorte de « suspect » qu'il fallait « inspecter », empêcher de fournir des arguments au qu'en dira-t-on, le maître secondaire a presque toujours été considéré comme une **personne**.

Au collège enfin, la **responsabilité du maître**, quoique lourde aussi, semble moins pesante. Il n'a plus à porter seul la charge de l'orientation des élèves vers une carrière qui soit à leur mesure ; il n'est plus obligé d'être présent dix minutes avant l'ouverture de la classe ; si dans la matinée se présente une heure « creuse », il n'est plus tenu d'être à son pupitre prêt à accueillir les « cancre et chahuteurs » renvoyés d'une autre leçon.

En conclusion, nous sommes pleinement d'accord avec J.-P. Rochat quand il affirme que ce sont les moins doués qui ont le plus besoin des bons maîtres, mais alors que **TOUT** soit fait pour que ces bons maîtres désirent rester dans l'enseignement primaire.

ma.b.

Admissions à l'Ecole normale

Dans un récent communiqué, le Département de l'instruction publique informe que :

Pour 1967, le nombre des candidats à la section des instituteurs primaires des Ecoles normales était de 68 ; celui des candidates à la section des institutrices primaires de 147, celui des candidates à la section des maîtresses d'école enfantine de 79.

55 candidats sur 68 ont été admis chez les instituteurs.

110 candidates sur 147 chez les institutrices ; 39 candidates sur 79 chez les maîtresses d'école enfantine.

Nous tenons à relever ici, le magnifique effort fait par les Ecoles normales pour admettre, dans la mesure du possible tous les candidats valables dans les sections des instituteurs primaires et des institutrices primaires.

Nous sommes un peu surpris de la proportion nettement moins favorable des candidates admises dans la

section des institutrices enfantines. Le communiqué du DIP affirme que si l'on augmentait cette proportion, le niveau de valeur descendrait au-dessous de ce qui est souhaitable.

En cette période de pénurie il est essentiel de ne pas décourager de futures candidates, nous nous posons donc la question suivante : La candidate classée quarantième au concours des institutrices d'école enfantine a-t-elle obtenu un meilleur résultat que la dernière admise chez les institutrices primaires ?

ma.b.

Planification scolaire - Réforme Recrutement des maîtres

Le 27 février, M. le conseiller d'Etat Pradervand convoquait une conférence de presse avec l'ordre du jour suivant :

1. Conseil de la réforme et de la planification scolaires.
2. Recensement des écoliers.
3. Plaquette présentant le métier d'enseignant.

Il appartenait à M. Mottaz, secrétaire général, d'informer les participants sur l'institution d'un **Conseil de la réforme et de la planification scolaires**.

Une réforme scolaire est une œuvre de longue haleine, demandant des études fouillées dans les domaines de la démographie, de la sociologie, de l'aménagement scolaire du territoire... de la pédagogie.

En juin 1965, le DIP instaurait un secrétariat à la réforme confié à M. P.-A. Krenger, licencié HEC, à la même date, notre département engageait, toujours dans la perspective de la réforme, une licenciée en sociologie : Mlle Monique Chollet.

La tâche n'a pas tardé à se révéler écrasante d'où la nécessité de constituer un organisme plus complet.

L'organigramme annexé présente le dispositif ainsi institué.

Le président en est M. le chef du Département, assisté de la conférence des chefs de service.

Le collège d'experts est constitué par :

MM. Jean Mottaz,	secrétaire général
Georges Panchaud,	professeur à l'Université
Jean-Pierre Schellhorn,	statisticien
Pierre Conne,	sociologue
Jean-Paul Gonvers,	chargé de recherches à la section d'aménagement régional
Georges Baierlé,	psychologue scolaire
Secrétaire : Mlle Monique Chollet, sociologue.	

Ce collège se réunit périodiquement, deux à trois fois par mois.

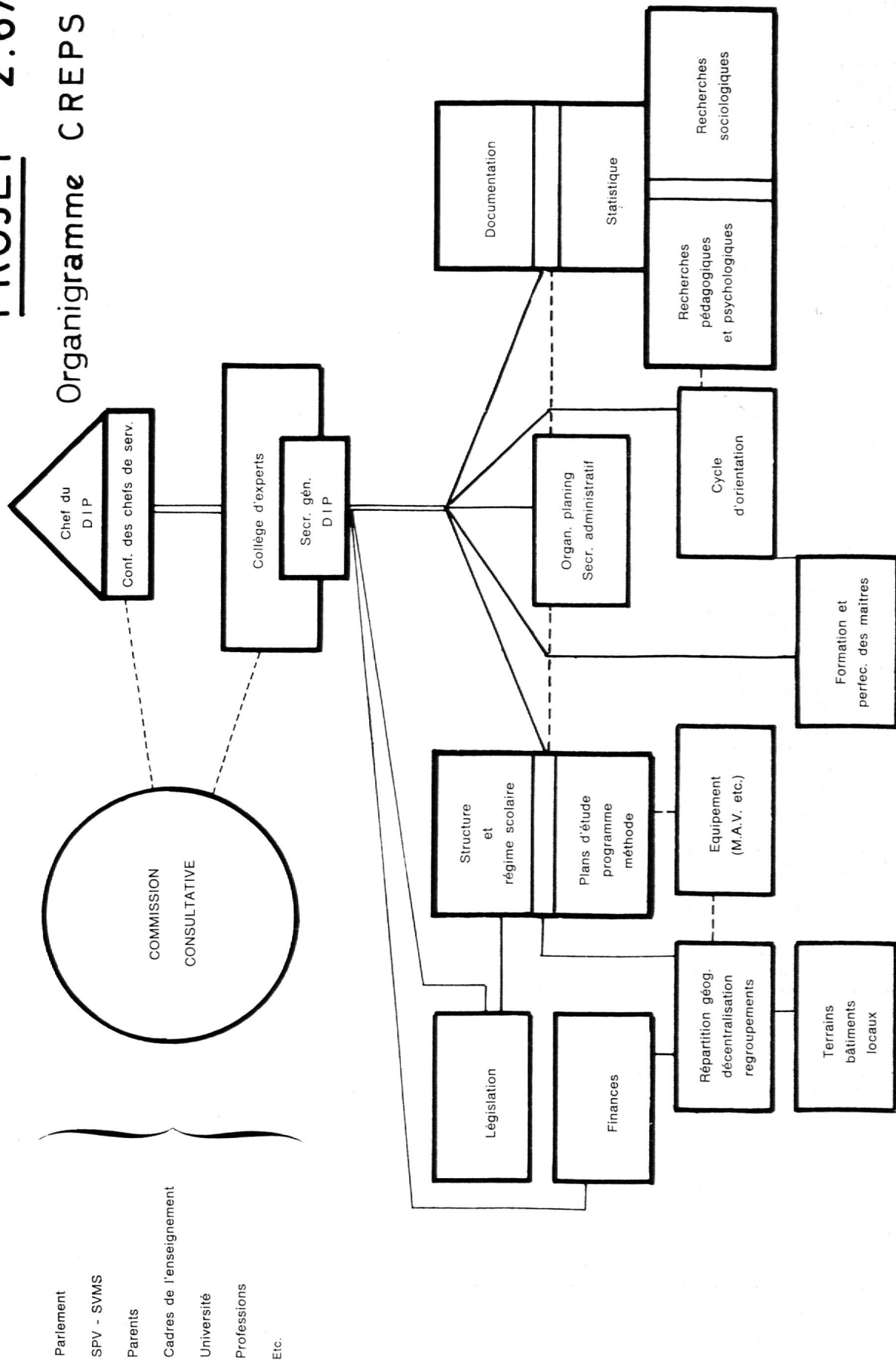
La liaison avec la SPV, en ce qui nous concerne, s'établit par la commission consultative.

Les sections de recherche et de travail sont loin d'être toutes réalisées, elles constituent plutôt un inventaire des secteurs de recherche, leur liste n'est pas exhaustive. Les commissions déjà instituées (ex. : moyens audio-visuels ; promotion-orientation-échec) seront intégrées au nouvel organisme. On remarque que dans l'organigramme ne figurent pas :

1. Le cycle d'orientation. En effet, ce problème important doit être traité séparément. Le DIP envisage la création d'un poste de directeur du cycle d'orientation.
2. La formation et le perfectionnement des maîtres.
3. Le Centre de planification. Le secrétariat restant entre les mains de M. Krenger.

PROJET 2.67

Organigramme CREPS



Le recensement scolaire fut présenté par MM. Mottaz et Gonvers.

Cette opération était nécessaire à cause de la carence de statistiques dans le domaine de l'enseignement. Le DIP informera des résultats au fur et à mesure du dépouillement.

LA PLAQUETTE

MM. Mottaz, Perrenoud, Vivian et Chevalier s'en firent les défenseurs.

Suggérée lors d'une conférence des maîtres de l'Ecole normale, elle ne pouvait être élaborée que par une équipe de spécialistes : graphiste, photographe, publiciste, enseignant.

Avant d'éditer un document destiné à améliorer le recrutement, il fallait :

- créer de nouvelles possibilités d'accueil dans les Ecoles normales ;
- envisager l'organisation d'un cours pour vocations tardives ;

A ce propos, la SPV a donné son accord à la question de principe, étant donné la pénurie. Mais elle suit de très près les travaux qui concernent ce cours. Elle tient à être associée à l'élaboration du plan d'étude ainsi qu'au choix des candidats. Le CC renseignera plus en détail dans un prochain article sur les négociations en cours.

- restaurer le prestige de l'enseignant tant sur le plan matériel que social.

Le groupe de travail chargé de rédiger cette brochure comprenait un graphiste, un journaliste, un instituteur, un directeur d'EN, le secrétaire général. M. Jacques Perrenoud présenta le point de vue du graphiste :

Plus de 1000 photographies furent réalisées pour n'en retenir qu'une cinquantaine. Du choix des photos, toutes prises « sur le vif », de leur classement se dégagait une ligne de force, un « scénario ».

Notre collègue Vivian montra comment, en 30 ans, la profession d'instituteur avait passé d'honorée et mal payée à dévaluée.

Il y a un battage à faire, affirma-t-il. Il faut amener des jeunes gens au métier ; en effet, notre profession se féminise. De même que dans une famille, un équilibre doit être réalisé entre le père et la mère, de même l'école doit conserver une juste proportion entre l'enseignement donné par les instituteurs et celui donné par les institutrices.

C'est à M. le député Chevalier, de Champvent, qu'il appartenait de présenter le dernier exposé.

Après avoir montré quelles sont les conséquences de la pénurie dans un village, il approuva lui aussi, l'édiction de cette plaquette.

Les représentants de la SPV furent heureux de l'entendre affirmer la nécessité d'une revalorisation matérielle des enseignants.

Il convient, pour terminer, de remercier M. le chef du Département pour son initiative.

Informé, aller au-devant des fausses interprétations constituent des méthodes heureuses dans une campagne pour redonner du prestige à notre métier.

ma.b.

Le fisc... au secours du sens civique !

Les représentants de la presse étaient conviés, le 20 février dernier, à assister à la séance de clôture du

Concours de compositions sur le fisc.

Après une conférence dans le bureau de M. Zeissig, nous entendîmes pleuvoir les questions de nos futurs collègues, auxquels répondirent avec gentillesse et clarté M. Graber et les représentants du fisc, de Berne et de Lausanne.

Des travaux primés et des questions posées, il ressort à la fois une certaine candeur et un sens civique réconfortant.

L'organisation des concours elle-même est non conformiste, la Commission d'information fiscale se contentant de fournir de la documentation — de valeur —, et de suggérer des sujets. Son but essentiel est en effet d'amener les jeunes citoyens à mieux comprendre la vie de nos diverses communautés, et à mieux juger de la valeur de certains slogans.

Vous avez lu dans vos journaux que la direction de l'EN avait été accusée de « pressions » dont furent victimes certains élèves au sujet de ce concours. Déjà, devant le Grand Conseil, M. Pradervand avait nettement réduit à néant cette accusation, en déclarant : « Le directeur a examiné les 120 compositions sous l'angle de la rédaction et de la correction. A cet égard, ses remarques à certains élèves portaient sur la mauvaise écriture, les fautes choquantes d'orthographe, ... En revanche, il ne leur a pas été demandé d'en modifier le fond... Le Conseil d'Etat estime que, dans le cadre d'un concours proposé par ailleurs à d'autres écoles de la Suisse, et notamment à trois écoles normales, non seulement le directeur de l'EN de Lausanne avait le droit de s'assurer de la qualité des travaux présentés, mais que c'était son devoir ».

J'ai pensé pour ma part que ce fut bien ainsi, lorsque le président de la commission, après avoir distribué 18 prix, conclut en déclarant que les travaux présentés à l'EN de Lausanne étaient d'un très haut niveau.

P. B.

Les travaux primés et le commentaire de la commission sont à disposition de ceux que cela pourrait intéresser, au secrétariat.

Fiches de renseignements corporatifs et professionnels

Nous publions cette semaine encore deux fiches (chaque fiche se compose de deux feuilles destinées à être montées recto-verso).

Nous ne continuerons cette forme d'information que dans la mesure où nos collègues y trouveront de l'intérêt et manifesteront en écrivant au bulletinier pour lui désigner quels sont les sujets qu'ils voudraient voir traités de cette façon.

ma.b.

CINÉMA

Projecteurs neufs, utilisés quelques heures, vendus avec une année de garantie : SIEMENS (Fr. 3000.—), Micron XXV (Fr. 1700.—). Occasions uniques.

S'adresser au bureau du journal ou tél. (032) 2 84 67.

ACCIDENT survenu à un ÉLÈVE pendant les heures de classe

Ce qu'il faut faire :

a)

Demander, puis renvoyer au service de l'enseignement primaire la formule officielle blanche : « Déclaration d'accident ».

Cette demande doit être faite par l'intermédiaire de la Commission scolaire ou de la Direction des écoles.

b)

Si l'élève est assuré auprès de l'assurance infantile, remplir une feuille de cette assurance.

Accident survenu à un élève: **Renseignements - Prestations ordinaires de l'assurance infantile** : Ces prestations sont au moins égales à celles fournies par les autres assurances. Sont exclus : les frais de transport des malades (ambulance, hélicoptère), les lunettes, les appareils médicaux.

Règlement du cas. Il dépend des circonstances de l'accident et des responsabilités éventuelles. Pour les cas où la situation est nette (accident survenu en classe sans que la responsabilité de quiconque ne soit engagée), l'Assurance infantile ou l'assurance personnelle de l'élève verse ses prestations et le DIP complète à 100 %.

Ecole à la montagne, ski.

Les communes sont entièrement responsables des dommages et intérêts, consécutifs aux accidents de toute nature qui pourraient survenir. Il y a donc lieu de s'assurer qu'elles ont conclu une assurance spéciale complémentaire.

Responsabilité du maître. Elle n'est engagée que s'il y a eu manque de surveillance ou de contrôle ou si le maître a pris des dispositions erronées ou insuffisantes.

Accidents ou maladies non professionnels

Ce que vous devez savoir

Les collègues nommés à titre définitif ainsi que les collègues nommés à titre provisoire à partir de la 2e année de fonction touchent en cas de maladie ou d'accident non professionnels :

Pendant les 6 premiers mois, leur traitement complet.

Pendant les 3 mois suivants, les trois quarts de leur traitement *.

Pendant les 6 mois suivants, la moitié de leur traitement *.

Les collègues soumis à la motion Jaunin (une année sans pouvoir postuler) touchent le traitement entier pendant 2 mois.

Le personnel engagé par contrat de droit privé est payé selon la durée de son emploi.

Grossesse : Les institutrices mariées doivent renoncer à la direction de leur classe pendant une période qui va de deux mois avant l'accouchement à un mois après celui-ci. Pendant ce temps, elles ont droit au paiement de leur traitement.

* Ils touchent en plus une contribution de la caisse de secours SPV.

Maladies et accidents non professionnels.

Renseignement :

Le statut prévoit que la maladie ou l'accident justifiant l'absence doit être constaté par **certificat médical**.

Les traitements indiqués au verso ne sont pas servis s'il y a **invalidité** entraînant le versement d'une rente de la Caisse de pensions.

Cas spéciaux. Pour les cas particulièrement dignes d'intérêt, le Conseil d'Etat peut aller au-delà des normes indiquées.

Faute du fonctionnaire. Le Conseil d'Etat peut faire dépendre le droit au traitement d'un contrôle effectué par le médecin conseil ou de le supprimer lorsque l'accident est dû à une faute du fonctionnaire, notamment à son inconduite ou à son intempérance.

Grossesse. Si les institutrices savent à l'avance qu'elles ne reprendront pas l'enseignement, elles doivent donner leur démission pour le jour probable de la naissance. Leur démission sera accompagnée d'un certificat médical. Elles seront payées pendant les 2 mois qui précèdent l'accouchement.

Répétition des absences. Pour le calcul du traitement à servir, dans chaque cas la période de maladie s'additionne à la durée des absences payées au cours d'un laps de deux ans précédant le début de la maladie.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique COURSE A SKI AU VÉLAN (29 et 30 avril)

Excursion pour skieurs bien entraînés. Renseignements et inscriptions jusqu'au 15 avril auprès de N. Yersin, Verdonnet 14, 1012 Lausanne, tél. (021) 32 22 80.
Bonne saison et bon ski à tous.

Le chef tech. : P.-M. Rochat.

Initiation des jeunes à la conservation de la nature

C'est de cette tâche urgente que va parler prochainement M. François Manuel, instituteur, membre du Comité de la Ligue vaudoise pour la protection de la nature, membre de la Commission vaudoise pour la protection de la nature et président de «Nos Oiseaux».

Notre pays, comme beaucoup d'autres, est gravement menacé par l'extension des villes, les constructions souvent désordonnées et les pollutions de toutes sortes. Sa faune et sa flore s'appauvrissent, des équilibres biologiques sont détruits et le paysage dans lequel nous vivons perd ses aspects caractéristiques pour prendre celui d'un faubourg uniformisé. Notre population est souvent inconsciente de ces dangers. Il est donc important de rendre la jeunesse attentive à des problèmes qui la toucheront encore plus que nous.

La **conférence de M. Manuel** aura lieu le **mercredi 19 avril à 20 h. 30 à la salle Tissot** (Palais de Rumine, Lausanne). Elle est organisée par la Société vaudoise des sciences naturelles, publique et gratuite, et sera illustrée par la projection de diapositives et d'un film.

Nous vous engageons très vivement à venir nombreux.

J.-P. Ribaut.

genève

Concert Monteverdi

Mardi 4 avril 1967, à 20 h. 30, Aula du centre pédagogique de Geisendorf, un concert consacré à Monteverdi sera donné par le chœur Jean Delor.

Nous engageons vivement les instituteurs genevois à venir écouter leurs collègues.

Assemblée générale extraordinaire du 16 mars 1967 à Plainpalais

Communications. — Cette assemblée, convoquée 3 semaines après celle du 22 février, rassembla presque autant de collègues, bien qu'elle eût lieu un jeudi matin particulièrement ensoleillé. Ce n'est cependant qu'une minorité de membres qui suivent fidèlement nos débats, alors que l'avenir de notre profession est en jeu. Pourquoi parmi nous tant d'indifférents ? Inconscience, égoïsme ou fatalisme ? Evidemment bien naïf qui se bat aujourd'hui pour défendre un idéal, en particulier celui de notre école populaire en faveur de laquelle on devrait faire plus et mieux !

A l'ordre du jour : **Le problème lancinant du recrutement.**

Point de vue officiel. — M. A. Christe, lors du dernier cours de perfectionnement, a abordé cette question qui lui cause — comme à nous — beaucoup de soucis, mais pas du même ordre.

Malgré un apport de 90 enseignants par le canal des Etudes pédagogiques, le déficit a été de 60 en 1966. Ce qui nécessita un appel d'autant de suppléants nouveaux à formation rapide. Selon les prévisions, la situation sera pareille ces dix prochaines années. 1977 verra un ralentissement de l'afflux des élèves dans nos classes. Il faut tenir le coup jusque-là : 600 enseignants à trouver et à former, si le déficit ci-dessus persiste chaque année à ce niveau.

Le DIP doit prendre les mesures propres à assumer ses responsabilités légales, soit l'accueil des enfants dès l'âge de 4 ans. Or, les naissances ont passé de 1200 en 1953 à 4800 en 1966, progression que n'a pas suivie le recrutement de personnel enseignant qualifié. Ce décalage a des causes multiples : démographi-

ques, sociologiques, économiques. La structure scolaire de notre canton aggrave la pénurie des enseignants enfantins et primaires. Pour y faire face, le DIP ne voit pas d'autres moyens, pour combler les vides, que d'engager des suppléants et des jardinières d'enfants, quitte à en stabiliser périodiquement un certain contingent.

Les suppléants. — C'est en vertu de l'art. 135A de la loi sur l'IP que le DIP peut procéder à la stabilisation de suppléants. Cet article a été introduit dans la loi le 22 mai 1964 en même temps que celui concernant nos traitements (146). Nous avons protesté à l'époque contre la première stabilisation, bien que la proximité de notre revalorisation nous imposât une certaine réserve ! Il s'agissait d'une première vague de 84 suppléants dont la situation était ainsi « fonctionnarisée ». Une deuxième vague est annoncée : 65 personnes vont suivre un cours de formation dès septembre. C'est le 28.2.67 que le Conseil d'Etat autorisa le DIP à procéder à cette seconde stabilisation. Une lettre de M. Chavanne, reçue le jour même de l'assemblée, nous le confirme. Mêmes critères que pour la précédente opération, à un détail près : 15 au lieu de 20 ans d'activité au service du DIP pour la catégorie XXXX (c).

Les jardinières d'enfants, au nombre de 105 vont être aussi stabilisées en juin. Mais pour la réaliser, le DIP doit faire modifier l'art. 135, abroger le 135 A et remplacer ce dernier par le suivant, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil :

« Aussi longtemps que sévit la pénurie d'instituteurs, d'institutrices et de maîtresses enfantines, le Conseil d'Etat est autorisé, en dérogation à l'art 133 :

a) à nommer aux fonctions de titulaires des classes facultatives de 1re et 2e enfantines des jardinières d'enfants (ou éducatrices de la petite enfance) ;

b) à confier la direction des classes primaires jusqu'à la 2e année à des maîtresses enfantines ;

c) à stabiliser dans leurs fonctions certaines catégories de personnel suppléant à des conditions et selon des modalités déterminées par un règlement.

Les mesures a) et b) tendent donc à légaliser une situation de fait, puisque sur les 136 classes de scolarité facultative, 105 sont dirigées par des jardinières

d'enfants et 31 seulement par des maitresses enfantines brevetées.

Ces 105 personnes, sous réserve d'un examen de culture générale de niveau très moyen (?) suivraient des cours dits de stabilisation durant l'année scolaire 1967-1968.

La nouvelle source de recrutement pour les classes facultatives sera assurée par un personnel féminin admis aux conditions suivantes :

- a) âge maximum : 40 ans ;
- b) examen de culture générale de niveau très moyen ;
- c) formation spécialisée de 2 ans à l'Institut des sciences de l'éducation.

Les actuelles maitresses enfantines enseignant jusqu'à la 2e E devront **obligatoirement** passer dans l'enseignement primaire. D'abord en 1re, si les bâtiments scolaires le permettent. Pour enseignement en 2e P, si elles le désirent, les maitresses enfantines seront astreintes à des cours de formation.

Point de vue de la SPG. — Il ressort de la discussion nourrie qui suivit l'exposé du président, les certitudes que voici :

1. Toute stabilisation de suppléants entraîne ipso facto une dévalorisation du brevet délivré aux candidats méritants après 3 ans d'études pédagogiques sérieuses et astreignantes ;

2. L'existence d'une voie d'accès facile à l'enseignement officiel agit comme un frein dans le recrutement normal de la profession ;

3. Il en résulte la création de trois catégories antagonistes au sein du corps enseignant : un personnel qualifié à effectif décroissant, un personnel superficiellement formé à effectif croissant, et un personnel suppléant flottant.

4. L'intégration officielle d'enseignants non qualifiés, qu'on nous présente comme motivée par l'aspect humain du problème, est en fait une façon habile de sauver la face : en pour-cent la pénurie décroît rapidement. Mais nous ne sommes pas dupes.

Dialogue de sourds. — Que proposez-vous alors, puisque vous refusez systématiquement toutes les propositions officielles ? nous dit-on en haut lieu.

Il suffit de reprendre le rapport envoyé le 5.1.67 à notre directeur.

1. Nous refusons en effet d'approuver les décisions officielles que l'AG du 12 octobre 1966 avaient jugées dangereuses pour l'avenir de notre profession, ce qui est déjà positif (—×—=+). En 1952, † M. Albert Picot ne déclarait-il pas :

« Le Conseil d'Etat n'a pas l'intention de titulariser des suppléants. Nous ne voulons pas connaître deux voies d'accès à l'enseignement officiel : une voie normale, celle des études pédagogiques, et une voie... d'exception. ... Ses dangers et ses inconvénients sont évidents. » ? Autres temps, autres mœurs.

En séance des délégations du 5.5.60, M. R. Jotterand nous disait : « Cette question a une valeur plus psychologique que numérique, puisque l'intégration éventuelle des suppléants n'entraînerait **aucune amélioration de l'effectif.** »

2. Nous refusons aussi le principe d'une formation accélérée, car : ou bien la formation professionnelle qu'assurent nos études pédagogiques est jugée indispensable ; ou bien elle n'est que poudre aux yeux. Alors il faut la supprimer. C'est ce que le DIP est en train de faire, petit à petit.

3. Par contre, nous demandons :

a) la suppression de l'engagement de 3 ans, garantie exigée par l'Etat, alors que dans le secteur privé, le patron n'a aucun droit d'engagement sur son apprenti. Cette demande nous a été refusée ;

b) la suppression de l'obligation pour un instituteur licencié de rester 10 ans au service de l'enseignement primaire. C'est la seule satisfaction que le DIP nous ait accordée ;

c) la prise en considération de notre projet de 1960, à savoir la création de véritables jardins d'enfants, avec leur statut propre et un personnel spécialement formé. Refus pur et simple.

Intentions de la SPG. — Nous n'allons pas les dévoiler, car nous sommes enfin décidés à agir en usant de tous les moyens légaux à notre disposition. Le CC est chargé par l'AG de ce jour d'étudier les moyens les plus efficaces pour empêcher que les mesures annoncées soient approuvées par notre législatif. Nous ne voulons pas que notre métier ressemble à une peau de chagrin.

E. F.

neuchâtel

Assemblée des délégués

Elle s'est tenue le jeudi 9 mars à Neuchâtel sous la présidence de Mlle Marie-Madeleine Coulot, présidente de la section du Val-de-Travers.

Rapport du Comité central. Par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, ce rapport n'a pas paru à temps dans l'« Educateur ». Aussi, a-t-il été multicopié en hâte et remis le soir même de l'assemblée aux délégués. Le président central le complète en rappelant qu'un contrat d'assurance-maladie collective a été passé avec la caisse-maladie Fraternelle de Prévoyance, et la caisse-maladie et accidents Chrétienne sociale suisse. Il est entré en vigueur en octobre 1966.

Comptes et budget. Le caissier SPN présente et commente les comptes de la société (voir ci-dessous).

Le caissier VPOD en fait de même pour la caisse

VPOD. Le président du comité du Fonds spécial informe les délégués de l'état dudit fonds dont les comptes ont été adoptés le mercredi 22 février par les membres non affiliés à la VPOD.

Les comptes et le budget pour 1967 sont ensuite adoptés par l'assemblée, après lecture des rapports de vérification.

Cotisations. Malgré le déficit présumé, aucune augmentation de cotisation pour 1967 n'est proposée, hormis celle (Fr. 2.—) provenant de la SPR (« Educateur » et « Ecole romande »).

La révision générale des cotisations sera entreprise cette année, et prendra effet en 1968.

P.-A. Pélichet.

Nominations statutaires :

a) président de la commission pédagogique : P.-A. Pélichet ;

b) vice-président du Comité central : Paul Grandjean ;

c) sa suppléante : Mlle H. Jacot ;

d) autre membre du groupe minoritaire : M. A. Grandjean ;

e) caissier SPN : M. A. Grandjean ;

f) caissier VPOD : S. Bouquet ;

g) vérificateurs pour 1968 : VPOD : F. Vaucher, B. Bryois, C.-A. Scheurer ; SPN : Mlle Perrenoud, Mlle Robellaz, Mlle Luscher ;

h) suppléants : VPOD : C.-A. Scheurer, SPN : Mlle Luscher ;

i) délégués au CdNP : J. Martin, M.-A. Grandjean, T. Droz ;

j) délégués au cartel VPOD : M. Jaquet, W. Guyot, A. Blaser, S. Bouquet, J. John, R. Duckert, G. Philip-pin. Suppl. : Mlle R.-M. Thonney.

Participation du corps enseignant aux commissions scolaires

Un projet de rapport, assorti d'une résolution qui sera soumis à l'assemblée générale est lu. Il tend, dans l'esprit du rapport « Pénurie » adopté au Congrès de Montreux, à demander une participation plus importante et de droit des membres du corps enseignant dans les commissions scolaires. Ce projet est approuvé par les délégués.

Diplômes pour les membres honoraires

Le Comité central pose la question de principe de remise d'un diplôme-souvenir aux membres qui, au moment de prendre leur retraite, et après plus de 25 ans de sociétariat sont proclamés membres honoraires. L'assemblée souscrit à cette idée.

Proposition pour le congrès VPOD

Notre groupement proposera l'adoption par le congrès VPOD de la résolution suivante :

— Le nombre des personnes appelées à changer de communes ou de canton de domicile s'accroît sans cesse. Les organisations scolaires et les programmes sont si disparates, que les changements de domicile exigent souvent de la part des enfants de gros efforts d'adaptation, parfois la perte d'une année scolaire avec les chocs affectifs qui en résultent fréquemment, ainsi qu'une augmentation des charges financières pour les parents.

Pour éviter ces inconvénients, le congrès VPOD tient à appuyer vigoureusement tout effort qui sera fait en vue d'harmoniser les programmes et les structures scolaires de chacune des régions linguistiques de notre pays, selon l'esprit du rapport « Vers une école romande ».

Candidat au comité fédératif

Notre association présentera la candidature du collègue Marcel Jaquet, président central au comité fédératif.

Divers. Le rapport « Information » n'a pu encore être examiné par le Comité central. Comme il implique des charges financières supplémentaires, son éventuelle adoption aura une incidence sur l'harmonisation des cotisations prévue pour 1968.

Claude Zweier, président de la section de Neuchâtel, se fait l'interprète de tous les collègues pour remercier le Comité central du travail écrasant qu'il a accompli durant l'année.

G. B.

Bienvenue. Les collègues dont les noms suivent ont demandé leur adhésion dans la société. Qu'ils y soient les bienvenus :

Mlles Christine von Bergen, institutrice à Bevaix et Gabrielle Borgeat, institutrice à Boudry.

G. B.

Comptes de l'exercice 1966

FONDS GÉNÉRAL

Entrées	
Cotisations	17 498.—
Cotisations Fonds spécial	4 245.—
Administration Fonds d'entraide	800.—
Administration Fonds spécial	250.—
Intérêts sur titres et livrets	388.85
Impôt anticipé 1965	181.60
Commission sur primes (Neuchâteloise)	1 774.35
Commission financière + don à la caisse	142.04
Fonds spécial (pour campagne revalorisation)	1 000.—
Total des entrées	26 279.84

Sorties	
Cotisations romandes	10 274.—
A Fonds spécial	4 245.—
A Fonds culturel	457.—
Administration	3 499.10
Séances Comité central	2 984.50
Dépenses commission financière	399.—
Commissions diverses	94.30
Déplacements et délégations	1 117.50
Subventions	630.—
Frais généraux	1 060.55
Frais campagne revalorisation	2 300.—
Total des sorties	27 060.95

Total des sorties	27 060.95
Total des entrées	26 279.84
Déficit	781.11

Situation au 31.12.66

Titres	12 000.—	Bilan au 31.12.65	15 696.71
Livrets	179.05	Bilan au 31.12.66	14 915.60
Caisse	390.30		
Ch. postaux	2 346.25	Diminution	781.11
	14 915.60		

FONDS D'ENTRAIDE

Entrées	
Cotisations	2 285.—
Intérêts sur titres	1 139.65
Intérêts sur livrets	49.40
Impôt anticipé 1965	371.40
Recettes diverses, dons	67.64
Don (Ass. retraité Fonds de prévoyance)	1 129.35
Total des entrées	5 042.44

Sorties	
Impôt cantonal	58.65
A Fonds général	800.—
Dépenses diverses	49.40
Indemnités de remplacement	1 612.50
Total des sorties	2 520.55

Total des entrées	5 042.44
Total des sorties	2 520.55
Boni	2 521.89

A Banque Cantonale Neuchâteloise	
Achat de titre	5 000.—

Situation au 31.12.66

Titres	47 000.—	Bilan au 31.12.66	53 778.50
Livrets	2 019.15	Bilan au 31.12.65	51 256.61
Ch. postaux	4 759.35	Augmentation	2 521.89
	53 778.50		

FONDS CULTUREL**Entrées**

Solde 1965	6 150.45
de Fonds général	457.—
Total des entrées	6 607.45

Sorties

A Communauté Nationale	
d'investissement Lausanne	5 000.—
Total des entrées	6 607.45
Total des sorties	5 000.—
	1 607.45

Bilan au 31.1.65	6 150.45
Bilan au 31.12.66	1 607.45

Diminution	4 543.—
------------	---------

SE ou O

Boudry, le 10 février 1967.

Le caissier : *Marc Grandjean***Budget du Fonds général pour l'exercice 1967****Recettes**

Cotisations	19 000.—
Intérêts et impôt anticipé	580.—
Administration F.E.	800.—
F.S.	250.—
De Fonds spécial et divers	1 300.—
De VPOD	600.—
Total des recettes	22 530.—

Dépenses

Cotisations romandes	12 100.—
A Fonds culturel	500.—
Administration	3 700.—
Comité central	3 200.—
Commissions diverses	300.—
Déplacements et délégations	1 200.—
Subventions	630.—
Frais généraux	2 000.—
Total des dépenses	23 630.—
Total des dépenses	23 630.—
Total des recettes	22 530.—
Déficit présumé	1 100.—

Résumé des comptes SPN-VPOD 1966**Compte de pertes et profits****Entrées**

Cotisations SPN-VPOD	33 840.90
Ristournes de la CF	2 500.50
Primes recrutement	160.—
Subvention « Educateur »	1 375.—
Secours membres	400.—
Agendas	44.80
De Perreux	190.—
	38 511.20

Sorties

Cotisations à CF	24 698.—
Cotisations Cartel cantonal	508.—
Cotisations Cartel cant. de Perreux	190.—
Ristourne aux caissiers	488.—
Secours membres	400.—
Cotisations SPN	10 524.25
Primes recrutement	140.—
Postes, taxes	16.10
Cotisations perçues en trop	57.30
Agendas	44.80
Dépenses diverses	686.70
	37 753.15

Entrées	38 511.20
Sorties	37 753.15
Boni	758.05

Bilan

Bilan au 5.3.67	
Compte chèques postaux	1 804.10
En caisse	83.35
	1 887.45

Actif au 5.3.66	1 129.40
Actif au 5.3.67	1 887.45
Augmentation d'actif	758.05

Dombresson, le 8 mars 1967.

Le caissier VPOD : *S. Bouquet.***éducateur****Rédacteurs responsables :****Bulletin:** R. HUTIN, Case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin**Educateur:** J.-P. ROCHAT, Direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11**Administration, abonnements et annonces :**
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.**Prix de l'abonnement annuel :****SUISSE Fr. 20.— ; ÉTRANGER Fr. 24.—****SWLSSOR**

le stylo scolaire superbe

jura bernois

Admissions dans les Ecoles normales jurassiennes

Les examens d'admission dans les trois Ecoles normales jurassiennes de Porrentruy, Delémont et Bienne ont eu lieu simultanément les 2 et 3 février pour les écrits, les 14, 20 et 28 février pour les oraux. Une centaine de candidats se sont présentés à ces examens et 66 ont été admis.

Ecole normale des instituteurs de Porrentruy :

Boillat Serge, Les Breuleux ; Bregnard Jacques, Bonfol ; Burri Roland, Courrendlin ; Donzé Louis-Philippe, Roche-d'Or ; Douvé Denis, Charmoille ; Froidevaux Xavier, Les Rouges-Terres ; Gagnebin Gérard, Tramelan ; Gerber Rémy, Villeret ; Goffinet Daniel, Buix ; Jenzelin Jean-Denis, Bonfol ; Loviat Laurent, Courroux ; Martinoli Gabriel, Le Noirmont ; Miserez Jean-Marie, Lajoux ; Rohner Jean-Pierre, Tramelan ; Scheidegger Jean, Les Bois ; Scherler Michel, Bienne ; Voumard Philippe, Bévillard ; Zahnd Hansueli, La Combe-du-Pélu.

Ecole normale des institutrices de Delémont :

Aubry Anne-Marie, Bassecourt ; Bourgnon Agnès, Bonfol ; Corbat Christine, Vendlincourt ; Ermatinger Rose-Marie, Reconvilier ; Froidevaux Anne-Marie, Les Breuleux ; Frossard Christine, Courtemaury ; Girardin Marie-Thérèse, Bonfol ; Graber Marlyse, Porrentruy ; Graf Anne-Marie, Malleray ; Guélat Denise, Porrentruy ; Hubert Denise, Porrentruy ; Kurz Marguerite, Courchapoix ; Lachat Suzanne, Charmoille ; Laville Chantal, Delémont ; Marchand Marie-Louise, Delémont ; Oeuvray Agnès, Bressaucourt ; Ott Jacqueline, Bassecourt ; Petermann Monique, Bassecourt ; Plumez Rose-Marie, Grandfontaine ; Poupon Agnès, Charmoille ; Queloz Elisabeth, Saint-Brais ; Rais Françoise, Courroux ; Rossel Denise, Tramelan ; Schöni Liliane, Bévillard ; Staehli Marianne, Delémont ; Stebler Henriette, Dampfreux ; Terrier Mireille, Porrentruy ; Tièche Claudine, Moutier ; Voisard Chantal, Porrentruy ; Weder Irène, Moutier ; Wenger Ruth, Porrentruy ; Zingg Agathe, Bassecourt ; Zurcher Thérèse, Bévillard.

Ecole normale mixte de Bienne :

Bigler Walter, Sonceboz ; Chopard Francine, Bienne ; Emch Françoise, Bienne ; Ermatinger Anne-Lise, Tavannes ; Forchelet May-Jacqueline, Bienne ; Gigandet Raymond, Saint-Imier ; Habegger Werner, Moutier ; Huguélet Françoise, Vauffelin ; Lafranca Béatrice, Bienne ; Lecureux Françoise, Bienne ; Nicolet Josiane, Bienne ; Schneider Eric, Moutier ; Tharin Jean-Jacques, Delémont ; Voumard Marianne, Saint-Imier ; Wyssbrod Jean-Claude, Bienne.

A tous ces futurs pédagogues, nous adressons nos félicitations et nos meilleurs vœux pour de fructueuses études.

Synode des Franches-Montagnes

Le corps enseignant des Franches-Montagnes a tenu son synode d'hiver le lundi 6 mars, à la nouvelle école secondaire de Saignelégier, sous la présidence de M. Laurent Willemin, instituteur aux Bois, en présence de M. Georges Joset, inspecteur d'arrondissement. Le président, dans son rapport d'activité, rappela sa participation à plusieurs assemblées SIB ou SPJ. Il félicita plusieurs collègues qui ont célébré ou qui célébreront un jubilé d'enseignement prochainement, notamment

Mme Gabrielle Paratte-Boichat, du Noirmont, 40 ans de couture, Mlle Jeanne Jobin, maîtresse secondaire, Saignelégier, Mmes Louise Miserez-Farine, Montfaucon, et Marie-Louise Surdez-Chapatte, Le Peuchapatte, M. André Theurillat, instituteur, Les Breuleux, 25 ans d'enseignement. M. Georges Chappuis, instituteur au Noirmont, qui célébrera ses 40 ans d'enseignement à la fin de l'année scolaire, Mme Elvire Christen, du Noirmont, et Mlle Eliane Boillat, de Saignelégier, qui totaliseront aussi 25 ans d'enseignement des ouvrages à fin mars, ont été également vivement félicités.

Mme Suzanne Schaller, institutrice à Saignelégier, donna ensuite connaissance des comptes, lesquels bouclent favorablement. Une seule démission fut enregistrée, celle de Mlle Yvette Jobin, nommée à Bienne, et deux nouvelles institutrices furent admises dans la section, Mlles Michèle Huguenin et Claude Moser, de Soubey.

Le président se plut à relever un fait qui est unique dans les annales de la section, l'élection, en mai prochain, de M. Maurice Péquignot, instituteur et député-maire de Saignelégier, à la présidence du Grand Conseil ; ce sera la première fois qu'un enseignant franc-montagnard accèdera à cette haute fonction. M. Laurent Froidevaux, instituteur aux Emibois, parla ensuite du congrès de l'Association suisse pour la protection de l'enfance qui s'est tenu à Montreux, et Mme Marie-Thérèse Flückiger, du Bémont, renseigna ses collègues sur les travaux en cours au comité cantonal et à la commission pour la formation du corps enseignant primaire. Quant à M. Joset, inspecteur, il donna diverses directives pratiques et toucha quelques problèmes d'ordre pédagogique.

Le synode vota ensuite à l'unanimité une résolution en faveur de la construction d'une nouvelle école normale à Porrentruy, dont le texte est le suivant :

« Le synode franc-montagnard, conscient de l'importance de l'Ecole normale de Porrentruy pour la formation et la cohésion du corps enseignant du Jura, demande au corps électoral de l'ensemble du canton d'appuyer massivement par son vote l'arrêté populaire qui lui sera soumis le 9 avril prochain. »

M. Jacques Mühlethaler, de Genève, fondateur de l'Association mondiale pour l'école, instrument de paix, présenta une conférence audio-visuelle au cours de laquelle il insista sur les principes universels d'éducation civique qui devraient être enseignés dans toutes les écoles du monde, à savoir que l'école est au service de l'humanité, qu'elle doit ouvrir à tous le chemin de la compréhension mutuelle, apprendre le respect de la vie et des hommes, faire naître la tolérance, favoriser le sens de la responsabilité. Un dîner fut pris en commun, puis une intéressante démonstration de matériel audio-visuel de la collection « Clarté » mit fin à cette fructueuse journée.

Appel de la SPJ à tous ses membres

La Société pédagogique jurassienne (SPJ), association groupant les membres du corps enseignant du Jura, recommande vivement à tous ses sociétaires d'abord, à tout le corps électoral du canton ensuite, de se rendre massivement aux urnes le 9 avril prochain et de voter OUI en faveur de l'arrêté populaire pour la construction d'une nouvelle Ecole normale à Porrentruy.

La SPJ considère en effet que la construction de ce nouvel établissement moderne destiné à la formation des futurs instituteurs est un moyen indispensable de développement de l'instruction publique et de défense de l'école. Ce projet doit également contribuer à resserrer les liens des enseignants et à préserver leur unité.

Au nom du comité :

Marcel Farron, président Madeleine Graf, secrétaire

Voter et faire voter en faveur de l'Ecole normale de Porrentruy

Notre propos premier était d'exposer dans le détail la situation actuelle de l'Ecole normale des instituteurs et de présenter de la même manière le nouveau projet de construction. L'unanimité qui se manifeste officiellement en faveur de l'arrêté populaire du 9 avril prochain pour l'Ecole normale de Porrentruy nous fait renoncer à cette intention. En effet, toutes les sections de district du Jura de la SIB et le comité de la SPJ demandent à TOUS leurs membres de voter ou de faire voter en faveur de la nouvelle Ecole normale, unité de vue remarquable et réjouissante qui ne devrait pas manquer de frapper les électeurs qui ne sont pas dans l'enseignement.

Disons toutefois simplement que le projet de construction d'une nouvelle Ecole normale date de plus d'une dizaine d'années et que le problème des locaux se posait déjà en 1925. Nombre d'études et de rapports complémentaires ont retardé la mise au net du projet et la gestation de la future Ecole normale a été laborieuse. C'est en effet en septembre 1959 déjà que la Municipalité de Porrentruy mettait officiellement et gratuitement le terrain à disposition du Conseil exécutif. Quant au concours de projets, c'est en juillet 1963 que le jury unanime attribua le premier prix à MM. Brahier et Portmann, de Delémont, proposant en même temps aux maîtres d'ouvrages de leur confier le mandat d'exécution du projet. Plutôt que d'épiloguer sur les atermoiements qui suivirent et la tournure parfois regrettable que prirent les débats au Grand Conseil, il est préférable de citer les critères de base que les auteurs du projet se sont imposés : « Interprétation en langage architectural des tendances nouvelles. Ne pas faire de l'architecture gratuite, voire monumentale, et essayer d'y introduire une école, mais au contraire, arriver à une expression architecturale résultant uniquement de la transposition des caractères sociaux, humains et communautaires, en fonctionnement, volumes et matériaux.

Adaptation à l'échelle et au rythme de la vieille ville. Il est faux de croire qu'intégrer une réalisation contemporaine à une vieille ville consiste à en copier anachroniquement l'architecture. Il faut seulement en dégager le rythme, l'échelle, le dynamisme organique, et exprimer ces facteurs avec des moyens techniques actuels. Contact avec la nature — la nature, qui est un facteur indispensable et malheureusement de plus en plus absent de la vie humaine, est réintroduite dans le complexe scolaire par un procédé artificiel qui assure la continuité de la verdure par les toitures-jardins à travers l'école, et ainsi le contact direct entre les locaux et la nature, même aux étages supérieurs.

Le projet de MM. Brahier et Portmann doit doter l'Ecole normale de bâtiments d'une architecture remarquable, parfaitement adaptés à sa mission. Il favorisera aussi l'Ecole cantonale qui, aujourd'hui plus que jamais à l'étroit, pourra récupérer les locaux actuels de sa voisine. La note a souvent été jugée salée. Sept millions de francs paraît être évidemment beaucoup

d'argent. Mais l'exécution rapide du projet retenu en 1963 en aurait inévitablement abaissé considérablement le coût. Quant à ceux qui se livrent aux petits calculs de moyenne, en combats d'arrière-garde, qu'ils veuillent aussi les faire pour d'autres réalisations achevées, en tenant également compte des dépassements de crédit.

L'Ecole normale de Porrentruy a incontestablement droit à des locaux modernes, rationnels et fonctionnels, qui répondent en tous points aux exigences de la formation actuelle des instituteurs. Il est bon qu'elle puisse offrir à ses élèves de telles installations pratiques, qu'elle puisse leur montrer ce qui se fait de mieux dans le domaine scolaire. Il leur restera toujours assez de temps, les études terminées, pour s'adapter, tant bien que mal, aux situations inconfortables qui continuent d'exister dans de nombreuses classes encore.

Le vote du 9 avril prochain doit être sans équivoque ; un OUI franc et honnête s'impose donc.

Ecole normale d'instituteurs, Porrentruy

Semaine impatientement attendue par la gent normalienne que celle du 20 au 25 février 1967, à savoir celle du traditionnel camp de ski !

Celui-ci se déroule dans d'excellentes conditions à Wangs/Pizol (Gaffia) sous la direction de M. Jean-Louis Joliat, professeur de culture physique, qu'accompagnent MM. Ed. Guéniat, directeur, et J. Wettstein, professeur, ainsi que MM. Bataillard, Beuret, Girardin et Simon, instructeurs.

Une organisation poussée, à laquelle les élèves ont apporté une collaboration intelligente et dévouée ; une manière instructive et éducative de combler les heures creuses (projection de films, chants, jeux, etc.), la possibilité d'affronter et de réussir les examens EPGS (option ski), bref, une semaine à tous points remplie, voilà de quoi laisser à nos Normaliens et à leurs aînés un souvenir précieux.

Synode du district de Moutier

Le comité de section de la Société des instituteurs bernois avait choisi Malleray pour tenir son habituel synode d'hiver, le jeudi 23 février. Une nonantaine d'enseignants se retrouvèrent dans la salle de la paroisse catholique, sous la présidence de M. Romain Voirol, proviseur à Courrendlin. Le nouveau président, en ouvrant la séance, se plut à saluer particulièrement les ecclésiastiques de la localité et M. Michel Girardin, avocat des mineurs ; il excusa en outre M. Georges Joset, inspecteur, retenu à une importante réunion à Lausanne, M. Roger Macquat, préfet, M. Houmard, maire de Malleray, et les représentants des autorités scolaires.

La séance administrative fut précédée de deux chants interprétés magnifiquement par les grands écoliers de Malleray dirigés par Mme Agnolini, de Tavannes, professeur de musique. Après la lecture du procès-verbal du synode d'été 1966 par Mlle Kässlin, institutrice à Courrendlin, trois nouveaux membres furent admis dans la section. Pour la première fois depuis longtemps, l'on n'enregistra aucune démission. Deux membres ont demandé un congé d'une année pour poursuite d'étude, alors que M. Louis Gassmann, de Courrendlin, admis à la retraite, continuera à faire partie de la section. Mlle Eveline Lüthi, de Tavannes, et M. Albert Salgat, de Reconvilier, furent chaleureusement félicités pour leurs 25 ans d'enseignement à l'école primaire. M. René Schaller, instituteur à Mer-

velier, donna connaissance des comptes, lesquels bouclent avec un excédent actif d'environ 300 fr. Quant à la fortune, qui a subi une légère diminution, elle est de près de mille francs.

M. Romain Voirol fit un bref rapport présidentiel, le nouveau comité n'étant entré en fonctions qu'à fin août ; il émit particulièrement un vœu, celui que les enseignants qui s'intéressent de près aux nombreux problèmes de la corporation se constituent en une équipe dont l'un ou l'autre des membres pourrait, à tour de rôle, participer notamment aux colloques ou séminaires qui sont organisés périodiquement. M. Claude Gassmann, de Bévillard, a remis sa démission de membre du comité SPJ ; il appartient à la section de lui trouver un successeur. Malheureusement, comme les bonnes volontés se font toujours plus rares et que le temps de chacun est fort pris, il n'a pas été possible de le remplacer, ce qui peut toutefois être considéré comme un comble lorsqu'on sait que la section de Moutier est celle des sections jurassiennes qui compte le plus de membres. Le comité tâchera de sortir de cet imbroglio !

Le comité SPJ sera nanti de quelques modifications en vue de la réédition de ses statuts ; il est en effet souhaité que l'on précise le nombre des délégués SPJ et que l'on introduise la promotion professionnelle dans les buts de la Société jurassienne. Après que certaines communications émanant de l'inspecteur scolaire aient été lues, le synode unanime décida de demander à la SPJ d'entreprendre une action officielle de propagande en vue de la votation de l'arrêté populaire du 9 avril prochain en faveur de la construction d'une nouvelle Ecole normale des instituteurs à Porrentruy.

Il serait souhaitable que les autres sections SIB interviennent dans ce même sens. M. Girardin, nouvel avocat des mineurs, dit son plaisir de prendre contact avec le corps enseignant et se réjouit de pouvoir certainement compter sur sa collaboration future. Il énuméra ensuite dans quelles mesures les enseignants peuvent aider l'avocat des mineurs dans sa tâche. Les demandes de renseignements faites lors d'enquêtes sont toujours traitées confidentiellement et ne figurent ja-

mais dans le dossier officiel. Il est important que les enseignants fournissent des renseignements pouvant intéresser l'avocat des mineurs avant, souvent, qu'un cas fasse l'objet d'une enquête officielle, ceci afin de permettre une action préventive. Dans les mesures dont il dispose, l'avocat des mineurs peut recourir à la réprimande ou aux arrêts scolaires ; dans ce dernier cas, il est indispensable que les maîtres offrent leur appui.

Le comité avait fait appel à M. Jean-Marie Möckli, professeur de gymnase à Porrentruy, comme conférencier du jour. En tant que délégué de l'UNESCO au Congo, M. Möckli eut à établir le programme d'étude en français en vue de la formation des futurs maîtres secondaires congolais. Son séjour d'une année au Congo lui permit de se familiariser avec ce pays dont on a tant parlé. La peinture historique, sociale, politique, économique et pédagogique surtout que M. Möckli fit du Congo eut le grand mérite de sortir des sentiers battus et de faire entrevoir l'ancienne colonie belge sous un jour inédit et méconnu. Il apparaît que l'avenir du Congo, comme d'autres terres d'Afrique d'ailleurs, se dessine de façon plutôt pessimiste, car le retard à rattraper est considérable. Causerie fort intéressante, le conférencier exposant ses vues avec beaucoup de réalisme et d'objectivité.

Un dîner en commun — réunissant moins de la moitié des participants au synode toutefois ! — suivit la partie administrative. Avant le repas, M. Houmard, maire de Malleray, eut d'agréables paroles pour les enseignants du district, poussant la gentillesse jusqu'à offrir l'apéritif et le café au nom de la commune et de la bourgeoisie.

Jeune

PROFESSEUR DE LANGUES

(français, allemand, italien, anglais)

possédant licence ès lettres, certificat pédagogique, avec 2 années de pratique, cherche poste régulier ou suppléance dès avril 1967 ou pendant cours d'été. Offres sous chiffre 5662 à l'« Educateur », Montreux.

ACHAT MAISON SIMPLE

Je cherche collègue susceptible d'acheter en copropriété dans la **commune de Lausanne**.

Ecrire à M. Perrenoud, ch. Rosière 2, 1012 Lausanne.

FRANCHES - MONTAGNES

Deux colonies de vacances aménagées dans d'anciennes fermes...

LE PRÉDAME

90 places

FORNET-DESSUS

65 places

Tout confort, douches, chauffage central.

Se prête très bien pour séminaire ou « école à la montagne ».

Pour tous renseignements :

Rod. Simon, gérant, **2718 Lajoux**. Tél. (032) 91 91 65

Colonies de vacances pour jeunes suisses de l'étranger

âgés de 12 à 15 ans. Début juillet au début septembre

Nous cherchons des

MONITEURS et **MONITRICES** possédant de l'expérience pédagogique. La préférence sera donnée aux couples ; ils pourront emmener leurs enfants qui seront hébergés gratuitement.

MONITEURS et **MONITRICES AUXILIAIRES** ayant déjà fait de l'enseignement ou dirigé des groupes de jeunes, sportifs et familiarisés avec les travaux de bricolage.

Bonnes connaissances du français exigées.

Pension. Nos collaborateurs ne doivent pas cuisiner.

Indemnité journalière, bonification des frais de voyage, assurance-accidents pendant le voyage et le séjour.

Renseignements et inscription :

PRO JUVENTUTE - SECOURS AUX SUISSES, Aide aux enfants suisses de l'étranger et placements de vacances, Seefeldstrasse 8, 8008 Zurich. Tél. (051) 32 72 44.

Maison de vacances Arbor Félix Montana

(Alt. 1200 m.)

Le home idéal de vacances pour jeunes à Andiaast (Oberland grison), se prête admirablement pour

colonies

(écoles en déplacement, séminaires d'instruction et de travail).

Possibilités de magnifiques promenades et excursions dans la contrée du col de Panix, Hausstock, Bifertenstock, Tödi ou Rigi grison. Superbe flore alpestre, intéressantes trouvailles pour leçons d'histoire et de sciences naturelles.

Installation moderne et rationnelle.

Hiver 1968 :

encore libre du 15 janvier au 3 février.

Tous renseignements par tél. 071 46 28 17 ou 071 46 31 03 ou 086 7 01 95.

Annonce à découper et à conserver !

Engrais complet Lonza pour jardins



Légumes :

bien enfouir en sarclant 1 à 2 poignées avant les semis ou la plantation ; les légumes très exigeants recevront en sus 1 poignée de nitrates d'ammoniaque durant le premier tiers de la croissance.

Petits fruits (baies) :

1 à 2 poignées au début de la croissance ; 1 poignée après la récolte.

Fleurs d'été :

1 poignée lors de la plantation ; plus tard, fumure liquide avec une solution (1 poignée dans 10 litres d'eau).

Arbustes à fleurs et rosiers :

1 à 2 poignées entre les plantes au printemps, avant le début de la végétation et 1 poignée durant la période de végétation.

LONZA

Le Centre de Chevrens

Anières / GE

engagerait pour sa section de préapprentissage **un maître de classe** (instituteur) : diplômé ou licencié, intéressé par un travail en équipe, nécessitant un perfectionnement important, un esprit ouvert aux problèmes sociaux, ne craignant pas la difficulté pédagogique, ni celle de la discipline. Cahier des charges sur demande. Conditions fixées par le Département de l'instruction publique. - Les offres détaillées sont à adresser à la direction du Centre.

L'Ecole protestante de SION

cherche pour la rentrée de septembre 1967,

une INSTITUTRICE CLASSE PRIMAIRE

une INSTITUTRICE CLASSE ENFANTINE

Salaire selon barème valaisan.

Scolarité 42 semaines.

Faire offres avec curriculum vitae complet à la Commission scolaire de l'Ecole protestante, par M. DEMONT, président, case 183, 1950 SION.

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE
8. Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

**Créer,
dessiner
en couleurs:
produits
TALENS**

Gouaches en tubes
et godets.

En vente dans
tous les bons
magasins
de la
branche

Talens & Sohn SA Olten



**Collège
protestant
romand**

La Châtaignerie 1297 Founex-Vaud

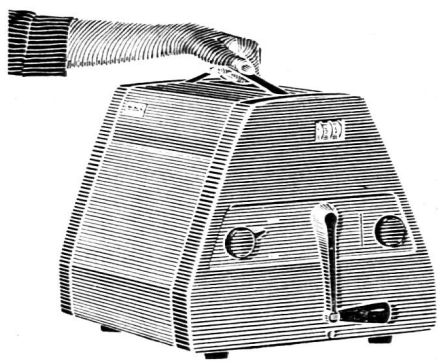
internat de garçons / 10 à 19 ans / Externat mixte
Préparation à la **MATURITÉ FÉDÉRALE** de tous types

Directeur : Y. Le Pin
Tél. (022) 8 64 62

REX-ROTARY 300

NOUVEAU

Le duplicateur portatif.
Toujours prêt.
Maniement simple et propre.



Agence générale:
Eugen Keller & Co AG
Monbijoustrasse 22
3000 Berne
Téléphone 031 25 34 91

BON
Envoyez sans engagement
documentation complète du
Rex-Rotary 300

Nom: _____

Adresse: _____

Deux assurances
de bonne compagnie

**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur
les assurances accidents

